

DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Obligatoire pour toute entreprise de plus de 1 salarié

Vos objectifs

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Identification des risques présents dans l'entreprise et les actions de prévention correspondantes
- Définition des priorités pour assurer un environnement de sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés de l'entreprise

Notre solution

Pour établir le DUERP, l'accompagnement de la CCI Essonne se déroule en plusieurs étapes :

- présentation du cadre réglementaire et de la méthodologie de la démarche
- visite de l'entreprise avec le référent sécurité et santé ou le dirigeant de l'entreprise
- entretien avec les salariés concernés par le site évalué
- rédaction du DUERP

Le dispositif

Restitution du DUERP sous fichier Excel comprenant :

- inventaire des risques (les dangers, les sources potentielles de dommage pour la santé des travailleurs et les conditions d'exposition des salariés à ces dangers) et des moyens de prévention
- unités de travail (modes d'organisation du travail : type de poste de travail, occupé par plusieurs salariés ou encore une situation géographique de travail, exemple : chantier)
- annexes (rapports du médecin du travail, certificats de contrôle d'organismes vérificateurs ou tout document utile à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs de risques et la proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



PUBLIC CONCERNÉ

Toute entreprise qui emploie un ou plusieurs salariés



MODALITÉS

RDV en entreprise
Remise d'un livrable



DURÉE

Variable selon la démarche, la taille et l'activité de l'entreprise



TARIF

Sur devis sur la base de
850 € HT/jour

RENSEIGNEMENTS

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr



CCI ESSONNE